



Les Championnats du Monde de dressage jeunes chevaux de Verden (Allemagne) sont programmés sous l'égide de la F.E.I. et de la W.B.F.S.H. du 4 au 9 août 2026.

### 1. Critères de pré-sélection

Pour pouvoir participer aux épreuves de sélection, les chevaux candidats devront à la date de la clôture des engagements de la première épreuve de sélection, avoir obtenu, en 2026, une note supérieure ou égale à 75% sur :

- une épreuve préliminaire et sur une épreuve finale d'un concours Label Cycle Classique, correspondant à leur âge ou,
- lors d'un CDI Jeunes Chevaux en France ou à l'étranger.

La participation à un CDI à l'étranger devra être signifié par mail à [contact@shf.eu](mailto:contact@shf.eu) une fois le concours effectué avec l'ensemble des résultats officiels obtenus sur ce CDI.

### 2. Droit de participation des cavaliers

Les sélections françaises sont ouvertes aux cavaliers de nationalité française.

Les cavaliers de nationalité étrangère peuvent prétendre à la sélection uniquement s'ils sont en possession d'une licence de compétition française et s'ils montent un cheval enregistré dans un stud-book de race française, membre de la WBFSH à savoir : Selle Français, Anglo-arabe, Cheval de Dressage Français.

### 3. Sélection des couples

#### a) Épreuves de sélection

Les épreuves de sélection pour les Championnats du Monde seront organisées en deux temps :

- 1ère sélection pour déterminer la long list à Vierzon le mardi 23 juin 2026. Les couples devront être engagés sur le « concours » créé pour l'occasion sur le site [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com) (numéro de concours à venir) avant le 16/06/2026 minuit.
- 2ème sélection pour déterminer les sélectionnés et les réservistes le mardi 14 juillet 2026 à Vierzon ou Le Mans (à confirmer selon la date officielle de la liste définitive précisée sur l'avant-programme).

A la première comme à la deuxième sélection, un cheval d'une race française agréée par la WBFSH (Selle Français, Anglo-arabe, Cheval de Dressage Français) sera prioritaire pour la sélection à partir du moment où il a obtenu les minimas (à savoir 75% sur chaque préliminaire des sélections).

## b) Programme

Les épreuves de sélection des 5 et 6 ans se dérouleront de la manière suivante :

### 1ère sélection :

- Les 5 ans dérouleront la reprise préliminaire Cycle Classique des 5 ans
- Les 6 ans dérouleront la reprise préliminaire Cycle Classique des 6 ans

Un classement sera établi pour chaque tranche d'âge.

### 2ème sélection : (cf critères de sélection 3.c)

- Les 5 ans dérouleront la reprise préliminaire Cycle Classique des 5 ans
- Les 6 ans dérouleront la reprise préliminaire Cycle Classique des 6 ans

L'ordre de départ sera inverse au classement de la première sélection qualificative. Un classement sera établi pour chaque tranche d'âge.

## c) Critères de Sélection

### 1ère sélection :

Un classement est établi par tranche d'âge. Sont sélectionnés à la première étape dans l'ordre suivant, les 4 couples :

- Ayant obtenu lors de la reprise préliminaire la note minimale de 75% et dont le cheval appartient à une race française agréée par la WBFSH, à savoir : Selle-Français, Anglo-Arabe et Cheval de Dressage Français, puis ;
- Ayant obtenu lors de la reprise préliminaire la note minimale de 75% et dont le cheval est enregistré dans les autres races reconnues par la WBFSH.

Les 8 couples (4 par génération) seront inscrits sur la long-list du Championnat du Monde 2026.

### 2ème sélection :

Un classement est établi par tranche d'âge comprenant au maximum 2 titulaires et 2 réservistes. Seront sélectionnés pour participer au Championnat du Monde 2026, les deux couples par tranche d'âge dans l'ordre suivant :

- Ayant obtenu lors de la reprise préliminaire la note minimale de 75% et dont le cheval appartient à une race française agréée par la WBFSH, à savoir : Selle-Français, Anglo-Arabe et Cheval de Dressage Français, puis ;
- Ayant obtenu lors de la reprise préliminaire la note minimale de 75%, et dont le cheval est enregistré dans les autres races reconnues par la WBFSH. En cas d'ex-aequo, les couples seront départagés par la note de la reprise de la première sélection.

A l'issue de la deuxième sélection, la liste des couples sélectionnés et des réservistes sera publiée par la SHF.

Les couples inscrits et retenus lors des sélections seront ceux inscrits pour les Championnats du Monde 2026 et ne pourront être modifiés.

#### 4. Quota accordé à la France

Le quota normalement attribué à la France est de 2 chevaux de 5 ans et 2 chevaux de 6 ans.

Si le quota de chevaux n'est toujours pas atteint selon les critères ci-dessus, le comité de sélection de la SHF, se réserve le droit, après examen de l'historique des résultats des candidats, d'attribuer à un ou des candidats, la ou les places disponibles.

Les cavaliers ayant obtenu une Wild Card devront satisfaire aux mêmes exigences de performance que celles fixées ci-dessus.

#### 5. Engagements

##### a) Nominatifs

La SHF transmettra les nominatifs selon les critères ci-dessus à la FFE pour validation le 25 juin 2026\*.

##### b) Définitifs

La SHF transmettra sa sélection définitive selon les critères ci-dessus à la FFE pour validation avant le 17 juillet 2026\*.

*\*Les dates seront confirmées lors de la sortie de l'avant-programme officiel*

#### 6. Formalités administratives

Les cavaliers et chevaux devront respecter obligatoirement les formalités administratives et sanitaires de la FEI : <https://www.ffe.com/faq/Cheval-Les-modalités-FEI>.

- Passeport FEI du cheval
- Numéros d'enregistrement FEI du cavalier et du cheval
- Protocole vaccinal à jour

Dans le cas d'une sélection de chevaux étrangers, la SHF fera une demande d'autorisation aux stud-books auxquels ils sont rattachés.

#### 7. Aide financière SHF pour la participation au Championnat du Monde des jeunes chevaux

En 2026, une aide financière sera versée sur le Compte SHF du propriétaire adhérent déclaré sur le site shf.eu aux chevaux de races françaises agréées par la WBFSH (Selle Français, Anglo-arabe, Cheval de Dressage Français) ayant participé aux Championnats du Monde Jeunes Chevaux. Dans le cas où le cheval serait en copropriété, le versement sera effectué au prorata de leur pourcentage de propriété sur les comptes SHF des propriétaires déclarés et adhérents. Le montant sera communiqué ultérieurement.